



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE  
ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

# **DANSER, ET APRES.... ?**

**Rapport final**

**adressé à**

**Office Fédéral de la Culture**

Présenté par  
Marc Durand  
Professeur ordinaire  
Université de Genève

Rédigé par

Ingrid DE SAINT - GEORGES  
Marc DURAND  
Elisabeth LAURENT  
André SCHENK

Genève  
30 Juin 2006

Le présent rapport concrétise la convention signée par l'OFC et le laboratoire RIFT de l'Université de Genève en décembre 2005 qui concerne le programme intitulé "Danser, et après...?". Ce programme porte sur a) le phénomène de re-conversion des danseurs dans le canton de Genève et dans d'autres cantons, b) la comparaison des mesures prises en faveur des danseurs et des sportifs de haut niveau en Suisse, c) les processus psychologiques impliqués dans cette transition.

## L'ENQUETE

L'enquête a concerné au même degré les organismes, institutions et compagnies privées et subventionnées ; elle a porté sur quatre axes :

- *Un bilan de la situation dans le canton de Genève, entre 2000 et 2005, et dans la mesure du possible dans l'ensemble du territoire helvétique à partir d'un recueil d'informations auprès des institutions et organismes impliqués dans la prise en charge des danseurs.*
- *Un bilan et une estimation de l'investissement de l'accompagnement des danseurs dans le canton de Genève et dans la mesure du possible dans l'ensemble du territoire helvétique.*
- *Une meilleure compréhension des processus psychologiques et sociologiques impliqués au moment de la reconversion.*
- *Une comparaison quantitative et qualitative avec les dispositifs d'accompagnement des fins de carrière des sportifs d'élite en Suisse.*

La réalisation de cette enquête a nécessité des compétences complémentaires permettant a) de pénétrer rapidement le milieu de la danse et d'obtenir des informations fiables, b) de connaître et analyser les dispositifs d'aide sociale en direction des danseurs, c) d'analyser les dispositifs de formation initiale et continue en direction des danseurs, d) d'analyser les phénomènes psycho-sociologiques impliqués dans les transitions biographiques.

Ont participé à cette enquête:

- Elisabeth Laurent, Danseuse professionnelle, ex-membre du ballet du Grand Théâtre de Genève en cours de conversion.
- André Schenk, Formateur d'adultes et économiste d'entreprise (Service de Formation Continue, Association des Offices Suisses du Travail), Etudiant en DESS "Analyse du travail et construction des compétences professionnelles" (Université de Genève).

- Ingrid de Saint - Georges, Maître Assistante (Université de Genève), spécialiste des problèmes de temporalité et d'organisation de l'activité.
- Marc Durand, Professeur ordinaire (Université de Genève), spécialiste de formation des adultes et d'analyse du travail.

La méthode d'enquête a consisté en des entretiens avec des acteurs impliqués de près ou de loin, dans le processus de reconversion (danseurs, responsables de compagnies, et professionnels au sein d'organismes d'aide sociale), des synthèses et compilations à partir des documents fournis par les organismes et institutions impliqués, et une revue critique de la littérature scientifique et technique.

Les entretiens ont été conduits auprès de 20 danseurs professionnels (9 femmes et 11 hommes âgés de 27 à 55 ans) à raison de 1h30 à 3h par entretien. Au moment de l'entretien, 16 danseurs avaient achevé leur reconversion professionnelle et 3 étaient toujours en cours d'activité dans le canton de Genève; 6 venaient de la scène libre (dont 4 avaient exercé auparavant au Grand Théâtre de Genève), 9 sortaient du Grand Théâtre de Genève ; 2 danseurs sont issus d'un Centre Chorégraphique National (France), et 3 de grandes institutions européennes ; 15 avaient débuté la danse avant 20 ans et 5 après (3 ont été des débutants tardifs: 18, 21 et 24 ans). L'âge d'arrêt de la danse était de 25 ans (1 danseur), 30 à 35 ans (13 danseurs), 35 ans et plus (3 danseurs).

Les professionnels consultés étaient :

- une conseillère chargée d'accueillir les danseurs dans un Office Régional de Placement ;
- un responsable de secteur dans le même ORP;
- un responsable de l'AI ;
- un ex-responsable de ballets ;
- un responsable d'un programme de bilan de compétences ;
- deux responsables de programmes de reconversion des sportifs de haut niveau (Suisse et France).

Le guide d'entretien reprenait les items de la convention OFC/Université de Genève et avait pour objectif d'obtenir des informations quantitatives dans un premier temps. Des questions complétaient ce recueil d'information. Elles avaient pour objectif de renseigner l'enquête sur l'expérience vécue par les danseurs et les personnes qui les accompagnent pendant cette transition de phase biographique.

## RÉSULTATS

La présentation de ces résultats reprend les questions adressées par l'OFC auxquelles il est tenté d'apporter des éléments de réponse. Souvent ces réponses ne peuvent être totalement objectives dans la mesure où elles sont obtenues de façon indirecte, par recoupement d'informations provenant de plusieurs sources ou par extrapolation. Dans la mesure du possible la méthode ayant permis d'aboutir aux données chiffrées ou aux énoncés verbaux, est explicitée.

### **Nombre de danseurs mettant fin à leur carrière chaque année**

Il n'est pas aisé de répertorier le nombre de danseurs mettant effectivement fin à leur carrière chaque année dans le canton de Genève. Cette difficulté tient à deux facteurs: d'une part certains danseurs ne restent pas dans ce canton une fois leur carrière achevée, d'autre part les compagnies ne tiennent pas un décompte systématique des danseurs en fin de carrière.

Par ailleurs le nombre relativement peu élevé de ces danseurs fait que les statistiques sont fluctuantes d'une année à l'autre.

Enfin se pose en amont la difficile question : qu'est-ce qu'un danseur professionnel? A partir de combien de jours de travail dans l'année un danseur peut-il être considéré comme professionnel? Le fait d'être engagé dans une double activité empêche-t-il cette qualification? Faut-il compter parmi ces professionnels tous les spectacles impliquant de la danse (dans les cabarets par exemple?). A titre d'illustration de cette difficulté, le système PLASTA du Secrétariat de l'économie publique pour l'assurance chômage regroupe dans la catégorie 909 : Ballerine, Chorégraphe, Danseur, Danseur de ballet, Danseur mondain, Maître de ballet (chorégraphe), Maître de danse, Professeur (professeur de danse), Premier danseur, Professeur de rythmique, Professeur d'eurythmie, Rythmique, Professeur privé de danse. Cette variété fait que les ORP précisent les critères et demandent par exemple : un diplôme reconnu associé à une expérience ou un parcours de danseur professionnel et une activité récente.

La méthode que nous avons adoptée a consisté à :

- interroger a) les danseurs reconvertis ou en reconversion sur le nombre de personnes ayant été dans le même situation en même temps qu'eux ; b) diverses personnes susceptibles d'être impliquées dans ces reconversions (conseillers, chorégraphes, responsables de compagnie, etc). Ceci a permis d'aboutir à une estimation pour les cinq dernières années ;

- croiser ces informations fragmentaires avec celles provenant des personnes ayant en charge ces dossiers dans le cadre de l'AI et de l'ORP.

Nous considérons, à partir de ces informations, que 5 à 8 danseurs par an sont dans une phase de reconversion dans le canton de Genève. Il n'est pas exclu que ce nombre s'accroisse d'ici 5 ans environ en raison d'une tendance à la réduction de durée des carrières des danseurs et donc d'un arrêt plus précoce de la danse.

Nous considérons donc que le nombre de 8 danseurs en reconversion par an dans le canton de Genève est une hypothèse probable.

Il est à noter que ces nombres obtenus à partir d'une enquête sur le terrain croisant diverses sources d'informations, confirment ceux énoncés par le « Groupe Danse de l'OFC » à partir d'une extrapolation des données concernant la France, présentées dans le rapport A. Chiffert & M. Michel : « La reconversion des danseurs : une responsabilité collective ».

### **Nombre de danseurs souhaitant bénéficier d'un programme d'accompagnement de reconversion**

A certains égards on peut affirmer que, sauf exception, tous les danseurs souhaitent être accompagnés au cours de cette reconversion. Cependant la réponse à cette question s'est révélée imprécise dans la mesure où aucun programme n'étant actuellement proposé, les danseurs n'imaginent pas toujours en quoi ils pouvaient consister.

Ces souhaits concernent en priorité une aide financière et une formation. Certains, moins nombreux, ont évoqué une aide de type psycho-sociologique.

Par ailleurs la prise de conscience d'avoir à effectuer une conversion professionnelle n'accompagne pas spontanément l'arrêt de la carrière. Une conseillère d'ORP énonce que c'est la demande d'inscription au chômage qui constitue un élément déclencheur de cette prise de conscience.

Tous les danseurs en fin de carrière sont donc, à des degrés divers, susceptibles de souhaiter un accompagnement ; outre la conception et la mise en place d'un tel programme, une information systématique et facile d'accès devrait leur être mise à disposition le plus tôt possible dans leur carrière.

### **Nombre de danseurs ayant effectivement réussi leur reconversion**

La réponse à cette question est éminemment difficile: que signifie une conversion réussie?

Des éléments pourraient être avancés : S'agit-il de retrouver un niveau de rémunération équivalent à celui atteint en tant que danseur? S'agit-il de réaliser un style de vie familial, professionnel et social conforme aux styles de vie usuels? S'agit-il de pouvoir exprimer un sentiment personnel de réussite indépendant de critères objectifs?

Les danseurs interrogés sont eux-mêmes indécis quant au caractère réussi ou non de leur propre conversion. A de rares exceptions près, ils sont tous engagés dans une activité professionnelle et ont tous reconstruit un réseau familial et amical autour d'eux. Peut-on dire qu'il s'agit de réussite?

Concernant les 20 danseurs interrogés, leur situation au moment de l'entretien peut être qualifiée comme suit : 11 ont des enfants, 3 sont mariés sans enfant, 5 sont célibataires sans enfant<sup>1</sup>. Sur 16 danseurs reconvertis, 7 considèrent avoir actuellement un niveau de vie supérieur à celui qui était le leur lorsqu'ils dansaient, 6 un niveau de vie équivalent, et 1 inférieur. Pour une large majorité d'entre eux cette nouvelle situation s'est construite dans le temps et n'a pas été le fruit immédiat de la conversion. Par ailleurs, 9 de ces conversions le sont dans le domaine de la danse (professeurs, chorégraphes, directeurs d'écoles de danse), 3 dans des domaines proches (masseurs kinésithérapeutes, instructeurs Pilates), et 4 dans des domaines divers, éloignés de la danse (par exemple styliste modéliste).

Par contre tous les danseurs interrogés indiquent aussi, de façon directe ou indirecte que la phase de transition est difficile. De sorte que si, au bout du compte ils finissent par trouver ou construire des issues satisfaisantes, ceci ne permet pas de qualifier, dans tous les cas, ces conversions de réussites. Les difficultés tiennent à plusieurs raisons dont certaines sont liées. Elles ne sont pas répétées ici (cf. le rapport émanant du Groupe Danse de l'OFC). Celles impliquant directement les services sociaux cantonaux sont:

- absence de système d'accompagnement *ad hoc*;
- caractère parfois arbitraire et opaque des décisions administratives relatives aux demandes d'aide par les ex-danseurs;
- pluralité des points d'information et absence de personnes ressources pour diffuser ces informations;
- absence d'interlocuteurs informés de la spécificité de la situation des danseurs en fin de carrière.

---

<sup>1</sup> La situation familiale du 20<sup>ème</sup> danseur n'est pas connue.

## **Probabilité de succès d'une réintégration professionnelle après la reconversion dans le cas d'un accompagnement organisé**

Il est difficile d'apporter une réponse à cette question dans la mesure où aucun programme d'accompagnement organisé n'est actuellement mis en place. Si l'on se base sur les résultats des cas ayant eu recours à des indemnités de l'assurance invalidité (proche par certains côtés de ce que pourrait être un programme authentique d'accompagnement) sur le petit nombre de cas rencontrés la réussite est de 100% ; et de même si on considère le degré élevé de réussite des cas de reconversions non aidées, on peut considérer qu'un programme de re-conversion aboutirait à une réussite totale au plan des résultats de la reconversion *stricto sensu*, et de l'atténuation de la souffrance des danseurs pendant cette phase biographique.

Il est possible d'identifier quelques éléments susceptibles d'accroître la probabilité de succès d'un tel programme. Les points suivants paraissent primordiaux :

- conception d'un dispositif favorisant l'accès aux informations en les regroupant et les centralisant dans une seule source (site internet, centre d'information et d'orientation spécifiquement dédié aux danseurs, et métiers associés ou proches) afin de prévenir les quêtes et enquêtes aléatoires, chronophages et génératrices de découragement ;
- facilitation de l'accès à des formations longues et pas seulement à des stages de courte durée ;
- conservation d'un niveau de vie convenable pendant la reconversion, dans la mesure où beaucoup de danseurs assument des charges de famille (ou ont la volonté d'en fonder une), et où une régression trop importante du niveau de vie par rapport à celui connu précédemment peut occasionner des difficultés d'ordres psychologique et relationnel ;
- maintien du revenu pendant les formations longues dépassant 36 mois ;
- facilitation de prêts financiers afin d'acquérir au moment opportun les outils de travail en lien avec la formation. (acquisition d'ordinateurs portables, de tables de massage...)
- soutien administratif pour le montage de dossiers et la mise en place d'un projet personnel ;
- aide et suivi dans la recherche d'emploi ;
- aide psychologique et suivi médical ;

- obtention plus rapide d'un soutien de l'AI en cas d'accident ou de maladie professionnels (les procédures d'instruction des dossiers sont actuellement longues et entretiennent l'incertitude des danseurs) ;
- accompagnement des répercussions physiologiques liées à la réduction importante d'activité physique quotidienne, dont l'effet à divers niveaux (forme et bien être physiques, sécrétion hormonale, etc.) est souvent sous-évalué ;
- accompagnement de la conception d'un projet de vie et d'un projet professionnel explicites ;
- prise en compte du nomadisme inhérent à la carrière de danseur, qui rend difficile l'inscription et la cotisation à des dispositifs locaux d'entraide. Des solutions envisagées au niveau européen ou international pourraient permettre de surmonter ces difficultés ;
- réalisation de bilans de compétences supervisés par des professionnels ayant une connaissance des problèmes spécifiques qui se posent aux danseurs ;
- obtention d'une authentique validation des acquis de l'expérience permettant des équivalences de diplômes et donnant accès à des emplois qualifiés ou des cursus supérieurs de formation.

### **Evaluation des coûts moyens d'une reconversion**

La réponse à cette question ne peut qu'être approximative. Elle résulte de calculs spéculatifs et concerne des conversions virtuelles et moyennes dans la mesure où les conversions, actuellement non accompagnées, sont souvent chaotiques: les tentatives dans divers domaines se succédant jusqu'à ce qu'une situation suffisamment stable soit atteinte. Le calcul doit se faire en incluant le maintien d'un niveau de vie convenable et le coût de la formation. Un montant de 50'000 CHF par an est une somme raisonnable et confortable.

La durée moyenne d'une conversion est de l'ordre de 3 à 4 années.

Cela donne donc un montant compris entre 150'000 et 200'000 CHF.

### **Identification des organismes et institutions qui prennent en charge les coûts de la reconversion accompagnée**

- Famille: très exceptionnellement.
- Epargne: il est rare que les danseurs puissent épargner suffisamment d'argent en raison de a) la modicité de leurs salaires, b) l'impréparation de leur conversion c) l'absence de système d'épargne spécifique. Plus généralement la jeunesse des danseurs n'est pas un facteur

favorisant une démarche d'épargne, ni d'ailleurs les déménagements successifs qu'ils doivent effectuer. Lors de l'obtention d'un contrat à l'étranger, ils doivent, la plupart du temps, avancer une caution, s'habituer au changement du coût de la vie, prendre en charge les frais d'installation.

- Pouvoirs publics: pas sous une forme officielle d'accompagnement de conversion, mais par le biais de l'Assurance invalidité AI et l'Assurance chômage.

- Ecole de danse : aucune participation ;

- Compagnie de danse: aucune participation dans les compagnies privées; le Grand Théâtre de Genève a contribué de diverses manières à ces conversions : aide à la constitution de dossiers Assurance chômage et Assurance invalidité, co-organisation de séances de bilan de compétences, etc.

#### **Nombre de danseurs bénéficiant d'une aide cantonale**

Aucun.

#### **Nombre de danseurs satisfaisant aux critères de la LACI et dont la formation continue a été financée par les caisses de chômage et des modalités de cette formation continue (cours du soir ou à temps complet...)**

Bien que la formation en vue d'une conversion ne soit, en principe, pas prise en charge par l'Assurance Chômage, la proportion des danseurs, si l'on s'en tient aux données disponibles et à divers recoupements, ayant assuré leur reconversion par la LACI est de 10 à 15 %, c'est-à-dire 1 à 2 danseurs.

#### **Nombre de danseurs vivant d'une rente AI et de la proportion d'entre eux finançant leur reconversion grâce à une rente AI**

A ce jour aucun danseur ne bénéficie d'une rente AI dans le canton de Genève. Une demande est en cours d'instruction.

#### **Nombre de danseurs finançant leur reconversion grâce à l'aide sociale ou à des indemnités pour leurs frais d'entretien**

Sur les 16 danseurs interrogés ayant achevé leur reconversion, 1 danseuse a travaillé immédiatement après l'arrêt de sa carrière, et 15 ont bénéficié des prestations de l'assurance

chômage. Par ailleurs, 4 dossiers ont été déposés auprès de l'AI : 2 ont été acceptés, 1 refusé, 1 est actuellement en cours d'évaluation<sup>2</sup>.

Pour l'ensemble de la confédération 301 personnes ont été inscrites à l'assurance chômage sous la rubrique 909 en 2005 (entrées) pour un effectif moyen de 175 personnes<sup>3</sup>. Ces chiffres étaient de 284 en 2000, 235 en 2001, 229 en 2002, 293 en 2003, 340 en 2004. Les effectifs moyens étaient respectivement de 179 en 2000, 166 en 2001, 166 en 2002, 191 en 2003, 204 en 2004. Ceci correspond à des durées moyennes d'inscription (approximées à partir des données du tableau présenté en annexe) de 7 à 9 mois.

Les entretiens avec les danseurs révèlent que cette situation ne concerne pas que les danseurs en conversion de fin de carrière. Les danseurs de la scène libre qui sont "en activité" viennent grossir la cohorte des entrants / sortants de ce tableau. Pour 5 à 8 danseurs en phase de reconversion à Genève, (voir page 5), le service de la solidarité et de l'emploi assure le suivi de 25 à 39 danseurs (effectifs moyens des 5 dernières années). La différence illustre les zones floues autour de la définition du danseur professionnel tout comme celle de la notion de fin de carrière. Certains danseurs s'accrochent encore un certain temps au métier.

### **Le cas de la reconversion des sportifs de haut niveau**

Dans certains pays où existent des programmes d'accompagnement, dont la Suisse sous l'égide de Swiss Olympic, ces programmes sont généralement basés sur l'idée d'un double projet : sportif et professionnel. La conversion fait partie intégrante de la carrière sportive, et cela dès ses premières étapes. Outre le sportif lui-même, l'ensemble de son entourage y est sensibilisé et s'y implique : famille, entraîneurs, médecins, enseignants. L'accent est également mis sur l'équilibre de vie des sportifs et la nécessité d'une socialisation en dehors de la seule sphère sportive.

La préoccupation de leur carrière professionnelle post-sportive est de moins en moins considérée comme une source de perturbation par rapport à l'objectif d'atteinte d'un niveau élevé de performance. Au contraire ce double projet est souvent conçu comme une source d'équilibre, voire d'accroissement du niveau de performance. En Suisse l'ambition est qu'à la fin de sa carrière le sportif ait une formation minimum secondaire II, et qu'il se soit préoccupé de sa formation continue. Pour ce qui concerne le suivi, en parallèle à la carrière sportive,

---

<sup>2</sup> Nos données couvrent plusieurs années mais pas de façon exhaustive. Ces proportions sont donc seulement indicatives.

<sup>3</sup> Nous calculons, par l'effectif moyen sur le nombre d'inscriptions, un ratio ( $176/301=0.58$ ). Ce dernier multiplié par 12 nous donne la durée moyenne en mois de l'inscription à l'Assurance chômage ( $0.58*12=7$  mois). Les chiffres nous indiquent également que les danseurs s'inscrivent à plusieurs reprises à l'Assurance chômage dans la phase de transition..

d'une formation duale, des aménagements des temps de travail articulés aux exigences des compétitions et des entraînements sont réalisés (des progrès sont à encourager en ce domaine notamment au niveau des entreprises). Un projet de label pour les employeurs de sportifs mi-professionnels faisant preuve de flexibilité, est à l'étude.

L'apprentissage de sportif professionnel reconnu par l'OFFT est actuellement médiocrement évalué et pourrait être abandonné dans les années à venir pour diverses raisons dont la longue durée du programme (4 années) plus une année à temps plein pour la maturité.

Le nombre de sportifs de haut niveau ayant besoin d'un programme de re-conversion *stricto sensu*, est assez faible, notamment en raison de la stratégie de double projet initiée précocement. Souvent ces sportifs sont conduits à accepter des compromis par rapport à des ambitions et des projets trop ambitieux ou irréalistes. Des stages leur sont offerts par Swiss Olympic avant même la fin de carrière mais il n'existe pas de dispositif permanent organisant et finançant ces reconversions. Des mesures sont prises au cas par cas. Elles impliquent divers partenaires et sollicitent des systèmes d'accompagnement et de financement divers (sponsors, entreprises, Swiss Olympic, etc).

## INTERPRETATION DES RESULTATS

Les résultats obtenus dans le canton de Genève n'apportent pas de réelle nouveauté par rapport à ceux que livrent les divers rapports et les études internationales réalisées à ce jour. On peut considérer que le problème de reconversion des danseurs est un phénomène connu avec précision et que la difficulté actuelle n'est pas liée à sa compréhension.

Aux yeux des auteurs de ce rapport, le problème est que l'accompagnement actuellement offert aux danseurs, lorsqu'il y en a, se caractérise pas une situation d'inauthenticité, d'opacité et de quasi-clientélisme. Ce jugement s'appuie sur les arguments suivants :

- a) Les conseillers des ORP font leur travail avec sérieux (et parfois au-delà de ce qui est attendu d'eux), mais leur compréhension de la situation atypique des danseurs (qui ne sont pas réellement au chômage) est fonction de leur sensibilité particulière à cette activité; il y a donc une composante aléatoire dans la réception qui est faite à ces danseurs au sein des offices.
- b) Les danseurs sont peu informés de leurs droits, des procédures administratives et des ressources dont ils pourraient tirer bénéfice. Paradoxalement ce sont les danseurs de la scène libre qui sont les mieux armés pour aborder cette période dans la mesure où ils doivent pendant leur carrière alterner les phases de plein emploi et de chômage; ceci leur offre l'occasion de se familiariser avec les diverses administrations susceptibles de les aider, et rend plus saillante pour eux que pour les danseurs du Grand Théâtre la conscience de la nécessité de cette conversion.
- c) Les aides reçues par les danseurs résultent *stricto sensu* de contournements de procédures dans la mesure où leur situation ne correspond ni à une phase classique de chômage, ni à une invalidité pour maladie professionnelle (même si dans certains cas des troubles corporels sont effectivement liés à la pratique intensive de la danse).

Notre opinion est que quatre axes devraient être privilégiés pour dépasser la situation actuelle:

- a) Un axe politique. Le coût d'une re-conversion accompagnée paraît *in fine* assez bas, si on le met en lien avec les années d'activité du second métier (de 30-35 à 65 ans). On peut même considérer qu'un programme systématique d'accompagnement occasionnerait des économies par rapport aux aides

actuellement accordées en l'absence d'accompagnement planifié. Sur le fond, cette question renvoie essentiellement à une volonté politique : si des arguments peuvent être avancés, relatifs aux "économies" réalisées par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement (en lien notamment avec une réduction de durée des périodes de chômage), nous pensons que cette approche comptable ne devrait pas être l'unique façon d'envisager cette situation et que des arguments d'ordre politique et social devraient être retenus. En effet les danseurs de ce niveau d'expertise ont un rôle social et culturel important, et leurs salaires relativement bas sont tels que leur activité peut être considérée comme relevant d'échanges sociaux du registre du Don<sup>4</sup>. Il s'agit ici d'un *don* artistique que les spectateurs *reçoivent*. Et cette réception fait des spectateurs qui sont des contribuables, des *obligés* des danseurs. La mise en place de dispositifs d'accompagnement serait à beaucoup d'égards une façon pour les institutions sociales de participer à un cycle général Donner – Recevoir – Rendre initié par les danseurs. Plus largement ces décisions politiques renvoient à la conception de la place accordée par les responsables politiques à la danse et aux artistes dans la société suisse aujourd'hui.

- b) Malgré les avis énoncés par la plupart des danseurs et des acteurs de ce domaine (chorégraphes, responsables de compagnie, etc.) il paraît possible et souhaitable d'opérer un changement culturel dans ce milieu. Ce changement concerne la conviction en la nécessité d'un engagement exclusif dans la danse durant la période professionnelle. Un tel changement d'orientation a été tenté dans le domaine du sport de haut niveau dans divers pays dont la Suisse. Il ne semble pas, pour autant qu'on puisse en juger, que le fait d'avoir un engagement mineur de la part des sportifs vers leur formation et leur future professionnalité s'accompagne d'une baisse de niveau de performance athlétique. Certains entraîneurs et responsables sportifs avancent même l'idée contraire : cet intérêt pour un autre monde que celui de leur engagement sportif principal correspond souvent à une

---

<sup>4</sup> La théorie du Don, qui se développe actuellement en sociologie et en économie, a son origine en anthropologie. Cette théorie énonce que si les relations humaines étaient régies par la seule recherche de bénéfices individuels (attitude utilitariste) beaucoup des actes humains paraîtraient incompréhensibles ou absurdes. Ces actes reçoivent une explication logique et cohérente si l'on admet qu'en plus ou à côté de cette raison utilitaire, existent des motifs d'agir tels que les actes sociaux prennent des formes altruistes et scellent des liens (positifs ou négatifs) profonds, même dans des milieux tels que la bourse où en apparence seule la logique et la raison marchande ont lieu d'être. Ces actes sociaux ne sont pas tenus par des préceptes moraux : le Don ne signifie pas gentillesse, charité ou compensation. Dans la mesure où il est contraignant (donner oblige), il s'accompagne de sentiments de dette et de cycles de vengeance lorsque la dette n'est pas remboursée, le Don exprime des formes de relations sociales et institutionnelles qui se situent dans un registre autre que celui des "bons sentiments" ou de la logique comptable.

ouverture d'esprit et à un meilleur équilibre personnel. Notre opinion est que ce qui vaut pour les sportifs de haut niveau pourrait avoir quelque validité dans le domaine de la danse. Une telle proposition pourrait faire l'objet d'une réflexion de la part des divers acteurs concernés, car si elle était adoptée elle aurait des conséquences importantes à divers plans : formation des chorégraphes, responsabilisation des directeurs de compagnie, organisation du travail dans les compagnies, etc.

- c) Le troisième axe tient à ce que cette période de transition est prévisible mais non prévue, et la nécessaire conversion qui la caractérise est niée a) par les danseurs qui "savent sans savoir", et refusent consciemment ou non d'envisager cette issue peut-être perçue comme menaçante, b) par certains chorégraphes et directeurs de compagnie qui ne paraissent pas démontrer un sens élevé de la responsabilité sociale qui leur incombe et une perception juste des effets qu'ont des discours tels que : « on n'est pas un vrai danseur si on pense à autre chose que la danse ». Ces processus de procrastination ou de dénégation, qui ont déjà été décrits dans la littérature scientifique, sont probablement accentués par l'habitus des danseurs, forgé au cours de la carrière pendant des heures de travail acharné et douloureux à la recherche de l'excellence (cet habitus constitue par ailleurs une garantie que des financements dégagés pour ces conversions seraient utilisés avec sérieux et à bon escient). Ceci nous incite à considérer qu'un accompagnement exclusivement conçu en termes de formation professionnelle pendant la phase de reconversion, ne serait pas suffisant. Cet accompagnement devrait être envisagé de façon plus large et porter sur l'ensemble de l'activité sociale des danseurs qui sont conduits à vivre des phénomènes sociaux complexes et impliquant divers plans: familial, amical, identitaire, etc.
- d) Une condition importante d'efficacité d'un programme de conversion paraît étroitement liée aux procédures de validation des acquis de l'expérience. Ces procédures se développent actuellement dans la plupart des pays occidentaux. Elles reposent sur une reconnaissance du fait que l'exercice d'une activité professionnelle quelle qu'elle soit, s'accompagne d'une acquisition d'expérience et de savoirs en lien avec cette pratique. La richesse de ces acquisitions lors d'une activité professionnelle est soulignée par l'ensemble des recherches dans ce domaine. Elle commence à être reconnue dans des procédures de validations institutionnelles sous la responsabilité d'institutions généralement liées à des

organismes officiels de formation (continue ou initiale, professionnelle ou académique). Ces validations qui consistent en des attestations prononcées par des jurys compétents et indépendants, permettent aux personnes concernées de faire valoir cette expérience dans des demandes a) d'équivalence de diplômes, b) de dérogation de niveau académique lors d'inscriptions dans des cursus scolaires ou universitaires et c) d'accès à l'emploi. De telles procédures ne sont malheureusement pas encore très développées en Suisse en dépit de tentatives locales.

Le métier de danseur professionnel est l'occasion de développer pour l'exercice même de ce métier, des compétences particulières, des savoirs de haut niveau, des attitudes et des valeurs qui se révèlent précieux lorsqu'ils sont transférés dans d'autres domaines d'activités. Il s'agit, comme le montrent les premiers bilans de compétences effectués à Lausanne auprès de danseurs du Grand Théâtre et de la scène libre : d'une attitude exigeante en lien avec une recherche permanente d'excellence, d'une sensibilité artistique et d'une ouverture à autrui, d'une capacité à assimiler des quantités importantes de travail pénible, d'une maîtrise des langues étrangères, d'une connaissance d'autres cultures, de capacités réflexives et d'auto-évaluation, de l'habitude et de la compétence au travail collectif, etc.

Des programmes de validation systématique des acquis de l'expérience ne se mettront en place que par des démarches volontaristes des acteurs des domaines concernés. Ils sont sans doute une des clés principale de la réussite d'un programme d'accompagnement de la carrière des danseurs.

Cette analyse nous incite à préconiser la conception et la mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement des danseurs pendant et après la période d'exercice professionnel, répondant précisément à la particularité de leur situation, en évitant les montages dérivés des systèmes actuels d'aide aux chômeurs et aux victimes d'invalidités professionnelles.